



Compte rendu succinct du comité syndical  
du SMT Artois-Gohelle du jeudi 18 février 2021

Le **jeudi 18 février 2021 à 10h00**, les membres du comité du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER**, 1<sup>er</sup> vice-président et de M. **Alain DUBREUCQ**, 3<sup>e</sup> vice-président (*jusqu'au point 21 inclus*).

Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane* : M. Alain DE CARRION ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. David THELLIER

*CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel MACIEJASZ

*CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin)* : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ (*jusqu'au point 21 inclus*) ; M. Laurent DUPORGE ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; Mme Amel DAHOU-GACQUERRE ; M. Jean-Pierre SANSEN

*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH

*CALL* : M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO

Suppléant(s) présent (s)

*CABBALR* : néant

*CAHC* : M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER

*CALL* : Mme Nadine DUCLOY

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

*CABBALR* : M. Bruno CHRÉTIEN ; Mme Véronique CLÉRY ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ;

M. Bertrand LELEU ; Mme Janine PROOT ; M. Gaëtan VERDOUCQ

*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON

*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIER ; M. Julien DAGBERT a donné pouvoir à M. Ludovic IDZIAK ; M. Alain DUBREUCQ a donné pouvoir à M. David THELLIER (*pour le point 21*)

Suppléance : M. Steeve BRIOIS suppléé par M. Nicolas MOREAUX ; M. Christophe PILCH suppléé par Mme Marine TONDELIER ; M. Alain SZABO suppléé par Mme Nadine DUCLOY

Invité(s) présent(s) : M. Jean-Christophe GÉHIN, directeur général TRANSDEV Artois-Gohelle ; Noémie Duplessis, cheffe de projet mobilité/déplacements (CALL)

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Valérie BABIC ; Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Alexandre MASSON ; Lowyk MEURIN ; Élise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Ludovic VIGREUX

\* \*  
\*

### Le comité syndical :

- **A PRIS CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2020/135 à 2021/10) prises sur délégation du comité syndical ;
  - **A PRIS CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2020 ;
1. **A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat. Ce rapport est présenté en annexe à la présente délibération ;

**2021/01/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

2. **A APPROUVÉ** les dispositions suivantes portant sur les modalités de gestion des flux réciproques entre le budget principal M14 et le budget annexe M43, à savoir :
- Le remboursement par le budget annexe M43 des dépenses de personnel aux taux de 96 % des dépenses réalisées. La refacturation de ces dépenses sera annuelle et s'effectuera sur la base d'un état liquidatif faisant apparaître la totalité des coûts supportés par le budget principal M14 ainsi que le montant à facturer au budget annexe M43.
  - Le versement de la subvention d'équilibre entre le budget principal M14 et le budget annexe M43 ; son montant sera déterminé par les services du SMTAG à la clôture des comptes en fonction des résultats provisoires des budgets, mais sans pouvoir excéder le montant inscrit au budget.

Et **A RAPPORTÉ** la délibération n°2016/105/CS relative à la refacturation des dépenses du budget M14 au budget M43 du SMTAG ;

**2021/02/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

3. **A INFORMÉ** les membres du comité syndical de la demande de financement à l'État par le président du SMT Artois-Gohelle dans le cadre du dispositif de dotation de soutien à l'investissement local 2021, **A PRIS ACTE** de l'engagement par le président du SMTAG de la démarche de la sollicitation de financements auprès de l'État dans le cadre de l'appel à projets lié au dispositif de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021, et notamment du souhait de répondre à l'appel à projet sur les sujets suivants :
- Extension de la Bulle 6 ;
  - Aménagement du terminus Cora Lens 2 ;
  - Mise en accessibilité des quais ;
  - Fourniture et pose d'abris vélos sécurisés.

**A INVITÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à poursuivre, dans le cadre de ses délégations, l'accomplissement de toutes les formalités liées à l'appel à projet de la DSI, et notamment la signature des conventions nécessaires avec les communautés d'agglomération et **A RAPPELLÉ** que le président du SMT Artois-Gohelle a compétence pour signer tout acte afférent à l'appel à projet et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de ses délégations consentie par délibération n°2020/53/CS susvisée ;

**2021/03/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)



4. **A PRIS ACTE** de la sollicitation par le président du SMTAG d'une subvention liée à l'appel à projet « Nature en Chemin » auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la compensation environnementale liée au projet de BHNS, **A RAPPELÉ** que le président du SMT Artois-Gohelle a délégué de compétence pour signer tout acte afférent à la demande de subvention à la Région Hauts-de-France et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de ses délégations consentie par délibération n°2020/53/CS susvisée ;

**2021/04/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

12. **A APPROUVÉ** le programme pour les opérations d'extension de la Bulle 6 entre Auchel et Lillers, conformément aux éléments ci-annexés ;

**FIXE** l'enveloppe prévisionnelle comme suit :

Maîtrise d'œuvre et frais d'études divers : 250 000 € HT

Travaux d'aménagement des infrastructures (voiries, quais et stations) : 2 200 000 € HT

Extension de la station H2 à Houdain : 1 000 000 € HT

Achat du matériel roulant : 2 550 000 € HT

Soit un total de 6 100 000 € HT

**PRÉCISE** que le tracé envisagé de l'extension de la Bulle 6 est annexé à la présente délibération ;

**PRÉCISE** que le maître d'ouvrage pourra préciser et affiner le programme (variante de tracé en particulier) et l'enveloppe financière lors de l'établissement de l'avant-projet ;

**AUTORISE** le président à signer tous les actes relatifs à cette délibération ;

**2021/14/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

5. **A PRIS ACTE** de la sollicitation du président du SMTAG d'une subvention pour la réalisation de l'opération « Bulle 6 - Extension d'une ligne de bus à hydrogène vert » dans le cadre du quatrième appel à projets TCSP, **A INVITÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à poursuivre l'accomplissement de toutes les formalités liées à la demande de subvention dans le cadre de ses délégations et **A RAPPELÉ** que le président du SMT Artois-Gohelle a délégué de compétence pour signer tout acte afférent à la demande de subvention à l'État et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de ses délégations consentie par délibération n°2020/53/CS susvisée ;

**2021/05/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

6. **A PRIS ACTE** de la convention attributive d'une subvention ADEME au SMT Artois-Gohelle concernant le projet d'extension d'une ligne de bus à hydrogène vert sur la Bulle 6 d'un montant de 748 045.25 € attribué en fonction des dépenses effectivement réalisées, justifiées et acquittées et **A INVITÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à poursuivre l'accomplissement de toutes les formalités liées à la demande de subvention dans le cadre de ses délégations ;

**2021/06/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

7. **A FIXÉ** le nombre des membres élus appelés à siéger au sein du comité des partenaires à 5 titulaires et 5 suppléants, **A PROCÉDÉ**, après décision à l'unanimité, à la désignation par vote au scrutin public, de ses représentants au sein du comité des partenaires :

**Étaient candidats :**

**Titulaires :** M. Dominique RÉAL (CALL) ; M. Charly MEHAIGNERY (CAHC) ; M. Daniel MACIEZJASZ (CAHC) ; M. Jean-Pierre SANSEN (CABBALR) ; M. Alain DE CARRION (CABBALR)



**Suppléants :** M. Pierre CHÉRET (CALL); Mme Valérie CUVILLIER (CAHC); Mme Valérie BIEGALSKI (CAHC); M. Julien DAGBERT (CABBALR); M. Ludovic IDZIAK (CABBALR)

**A ÉLU** pour faire partie du comité des partenaires du SMTAG :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Dominique RÉAL (CALL)	M. Pierre CHÉRET (CALL)
M. Charly MEHAIGNERY (CAHC)	Mme Valérie CUVILLIER (CAHC)
M. Daniel MACIEZJASZ (CAHC)	Mme Valérie BIEGALSKI (CAHC)
M. Jean-Pierre SANSEN (CABBALR)	M. Julien DAGBERT (CABBALR)
M. Alain DE CARRION (CABBALR)	M. Ludovic IDZIAK (CABBALR)

**A APPROUVÉ** l'adoption du règlement intérieur de la CCSPL, **A DÉSIGNÉ** les employeurs et représentants d'employeurs suivants comme membres du comité des partenaires :

- *MEDEF*
- *CPME Hauts-de-France*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie*
- *Chambre des Métiers et de l'Artisanat*

**A DÉSIGNÉ** les associations suivantes comme membres du comité des partenaires :

- *FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)*
- *APF (Association des paralysés de France)*
- *Union des voyageurs du Nord*
- *UFC- Que Choisir*
- *CLCV Hauts-de-France*
- *UDAF Pas-de-Calais*
- *PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public)*
- *FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques)*
- *CROUS de Lens*
- *CROUS de Béthune*
- *CROUS de Lille*
- *ADAV Lens (Association Droit Au vélo)*
- *UROC (Union régionale des consommateurs)*
- *Chlorophylle Environnement*
- *Association Droit au travail*

et **A DÉSIGNÉ** le délégué du réseau de transport public urbain TADAO comme membre du comité des partenaires ;

**2021/07/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

**8. A APPROUVÉ** la constitution de la commission syndicale d'accessibilité selon les modalités de composition suivantes :

- 1<sup>er</sup> collège : Élus siégeant au sein du comité syndical : **3 titulaires et 3 suppléants**
- 2<sup>e</sup> collège : Élus représentant les trois agglomérations membres du SMT, pris en dehors des membres du comité syndical : **3 titulaires et 3 suppléants**
- 3<sup>e</sup> collège : techniciens du SMT : **2 membres**
- 4<sup>e</sup> collège : représentants d'associations représentatives du monde du handicap, d'usagers des transports, du monde économique

**A PROCÉDÉ** à la désignation des membres du 1<sup>er</sup> collège :



#### Membres titulaires

**Étaient candidats :** L. Idziak (CABBALR) ; D. Réal (CALL) ; Ch. Méhaignery(CAHC) -> **Ont obtenu :** 16 voix

**Ont été désignés :** L. Idziak (CABBALR) ; D. Réal (CALL) ; Ch. Méhaignery(CAHC)

#### Membres suppléants

**Étaient candidats :** Julien Dagbert (CABBALR) ; A. Dubreucq (CALL) ; V. Cuvillier (CAHC) -> **Ont obtenu :** 16 voix

**Ont été désignés :** Julien Dagbert (CABBALR) ; A. Dubreucq (CALL) ; V. Cuvillier (CAHC)

**A RAPPELÉ** qu'il reviendra au président du SMTAG, président de droit de la commission, d'arrêter la liste des membres de la commission et **A PRÉCISÉ** que la commission pourra convier tout technicien ou personnalité extérieure dont la présence est utile à la conduite de ses travaux ;

**2021/08/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

#### **9. A PROCÉDÉ**, après décision à l'unanimité, à la désignation par vote au scrutin public, des membres du comité de suivi du PDU :

Titulaires :

- David THELLIER (délégué CABBALR)
- Dominique RÉAL (délégué CALL)
- Charly MÉHAIGNERY (délégué CAHC)

Suppléants :

- Ludovic IDZIAK (délégué CABBALR)
- Alain DUBREUCQ (délégué CALL)
- Valérie CUVILLIER (déléguée CAHC)

et **A RAPPELÉ** que ce comité se réunira au minimum une fois par an, et que, outre les représentants élus du SMT Artois-Gohelle, siégeront au sein de cette instances les organismes suivants :

- Les 3 agglomérations membres du SMTAG :
  - CABBALR, 1 représentant
  - CALL, 1 représentant
  - CAHC, 1 représentant
- Le conseil départemental du Pas-de-Calais, 1 représentant
- Le conseil régional HDF, 1 représentant
- VNF, 1 représentant
- Les services de l'État :
  - DDTM, 1 représentant
  - DREAL, 1 représentant

**2021/09/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

#### **10. A PRÉCISÉ** la création des emplois dont les intitulés, la définition de la nature, le temps de travail hebdomadaire et les grades de recrutement sont détaillés selon le tableau annexé ci-après, **A INDIQUÉ** que si les emplois créés, dont la liste figure au tableau annexé, ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, le président, peut recruter des agents contractuels de droit public en application des articles de référence de la loi du 26 janvier 1984 (article 3-2 ou article 3.3.2) ; l'agent recruté en qualité de contractuel devra être titulaire d'un diplôme relevant de la catégorie de recrutement et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine correspondant au profil de poste ; l'agent recruté en qualité de contractuel exercera les fonctions définies dans la nature de l'emploi et sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (rémunération comprise entre l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade et l'indice majoré du dernier échelon du grade de référence) ;

**2021/12/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

Tableau des effectifs au 1er mars 2021								
Postes permanents								
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Intitulé de l'emploi	Pôle de rattachement	Poste occupé			
					Poste pourvu	Poste vacant	Statut	Tps de travail (% de la durée hebdo)
<b>Filière administrative</b>								
Administrateur général	A	35 heures	Directeur(ice) Général / Emploi fonctionnel	Direction générale	1	0	Titulaire	100
Attaché principal	A	35 heures	Responsable de pôle	Ressources	1	0	Titulaire	100
Attaché	A	35 heures	Chargé(e) des investissements	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Attaché	A	35 heures	Conseiller(e) en mobilité	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Attaché	A	35 heures	Chargé(e) de mission mode actif	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel - CDI	80
Attaché	A	35 heures	Chargé(e) du suivi PDU et SDA'AAP / Référent de l'observatoire PDU	Transport et Mobilité	1	0	Titulaire	100
Attaché	A	35 heures	Responsable de pôle	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel - CDI	100
Attaché	A	35 heures	Responsable de pôle	Communication	1	0	Contractuel - CDI	100
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35 heures	Responsable de pôle	Juridique	1	0	Titulaire	100
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35 heures	Responsable de pôle adjoint	Ressources	1	0	Titulaire	100
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35 heures	Instructeur(rice) marchés publics	Juridique	1	0	Titulaire	100
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35 heures	Chargé(e) des moyens généraux	Ressources	1	0	Titulaire	80
Rédacteur	B	35 heures	Référent transports scolaires	Transport et Mobilité	1	0	Titulaire	100
Rédacteur	B	35 heures	Juriste	Juridique	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Assistant(e) de pôles	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	90
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Assistante(e) administrative	Transport et Mobilité	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Chargé(e) de communication	Communication	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 1 cl	C	35 heures	Assistant(e) de direction	Direction générale	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35 heures	Assistant(e) de pôles	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	80
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35 heures	Assistant(e) de pôles	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35 heures	Assistant(e) juridique	Juridique	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Agent d'accueil	Communication	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Instructeur(rice) marchés publics	Juridique	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Référent(e) budget et qualité comptable	Ressources	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Gestionnaire comptable – suivi financier des marchés	Ressources	1	0	Titulaire	100
Adjoint administratif	C	35 heures	Référent(e) fiscalité et développement des ressources	Ressources	1	0	Titulaire	100
<b>Postes vacants - Filière administrative</b>								
	C	35 heures	Assistant(e) juridique	Juridique	0	1	Titulaire	100
	C	35 heures	Gestionnaire comptable – suivi financier des marchés	Ressources	0	1	Titulaire	100
<b>Filière technique</b>								
Ingénieur principal	A	35 heures	Chargé(e) d'études transports en commun	Transport et Mobilité	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Responsable de pôle adjoint	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Responsable de pôle	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Contractuel	100
Ingénieur	A	35 heures	Responsable de pôle	Innovation et Système d'Information	1	0	Titulaire	100
Ingénieur	A	17,5 heures	Chargé(e) d'opération systèmes et stations	Innovation et Système d'Information	1	0	Contractuel	100
Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Titulaire	80
Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	Chargé(e) du suivi du patrimoine bâti et de l'accessibilité	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Technicien	B	35 heures	Chargé(e) d'opération infrastructure	Infrastructure	1	0	Contractuel	100
Technicien	B	35 heures	Technicien bâtiment	Patrimoine Bâti et Accessibilité	1	0	Titulaire	100
Technicien	B	35 heures	Infographiste et chargé(e) du système d'information géographique	Communication	1	0	Contractuel	100
Adjoint technique	C	35 heures	Assistant en communication et maintenance	Communication	1	0	Titulaire	100
<b>Postes vacants - Filière technique</b>								
	B	35 heures	Administrateur systèmes et bases de données	Innovation et Système d'Information	0	1		100
	B	35 heures	Chargé(e) d'opération projeteur concepteur VRD	Patrimoine Bâti et Accessibilité	0	1		100
	A	35 heures	Chargé(e) d'opération système d'information géographique – Analyste territorial	Innovation et Système d'Information	0	1		100
<b>Postes vacants - sans filière déterminée</b>								
	A	35 heures	Adjoint(e) au (à la) Directeur(ice) Général(e)	Direction générale	0	1		100

Postes non permanents								
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Intitulé de l'emploi	Pôle de rattachement	Poste occupé			
					Poste pourvu	Poste vacant	Statut	Tps de travail (% de la durée hebdo)
<b>Filière administrative</b>								
Adjoint administratif	C	35 heures	Assistant(e) adm. et financier(ère)	Pôle ressources	0	1	Contractuel	0
Adjoint administratif	C	35 heures	Assistant(e) juridique	Pôle juridique	0	1	Contractuel	0
Adjoint administratif	C	35 heures	Assistant(e) administratif polyvalent	Pôle juridique	1	0	Mise à disposition	100
Apprenti	Sans		Apprenti - référent qualité comptable	Pôle ressources	1	0	CDD privé	100

**2021/10/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)



**& A DÉCIDÉ** la création des postes suivants :

- Un poste d'assistant(e) juridique, poste relevant de la catégorie C de la filière administrative – cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (grade pouvant aller du grade d'adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe) ;  
L'agent recruté exercera des fonctions d'assistant au sein du pôle juridique ;
- Un poste de chargé(e) d'opération projeteur concepteur VRD, poste relevant de la catégorie B de la filière technique – cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grade pouvant aller du grade de technicien territorial au grade de technicien territorial principal de 1<sup>re</sup> classe).  
L'agent recruté exercera des fonctions de chargé d'opération projeteur concepteur VRD au sein du pôle patrimoine bâti et accessibilité.
- Un poste d'administrateur systèmes et bases de données, poste relevant de la catégorie B de la filière technique – cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grade pouvant aller du grade de technicien territorial au grade de technicien territorial principal de 1<sup>re</sup> classe).  
L'agent recruté exercera des fonctions d'administrateur systèmes et bases de données au sein du pôle innovation et système d'Information ;
- Un poste de chargé(e) d'opération système d'information géographique – analyste territorial, poste relevant de la catégorie A de la filière technique – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (grade d'ingénieur).  
L'agent recruté exercera des fonctions de chargé d'opération système d'information géographique–analyste territorial au sein du Pôle Innovation et Système d'Information ;

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3-1° et 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Le cas échéant : après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : « *Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.* »

Les postes définis en objet sont créés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment.

Le niveau de recrutement retenu pour les agents contractuels correspond au niveau de recrutement requis pour un recrutement par voie de concours.

La rémunération des agents contractuels sera définie en référence au grade de recrutement retenu (rémunération comprise entre l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade et l'indice majoré du dernier échelon du grade retenu en fonction d'un classement tenant compte de l'expérience professionnelle de l'agent contractuel recruté), **A INDIQUÉ** que les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35 heures, **A PRÉCISÉ** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012) et **A PRÉCISÉ** que le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens ;

**2021/11/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

**& A DÉCIDÉ** d'adopter le tableau des emplois ci-dessous :

Intitulé de l'emploi	Pôle de rattachement	Nature de l'emploi	Tps de travail (Complet /Non Complet)	Grades de recrutement	
				Mini	Maxi
Directeur(ice) Général / Emploi fonctionnel	Direction générale	Direction générale de la structure	TC	Ingénieur en chef	Ingénieur général
Adjoint(e) au (à la) Directeur(ice) Général(e)	Direction générale	Direction générale adjointe de la structure	TC	Administrateur	Administrateur général
				Ingénieur	Ingénieur hors classe
Assistent(e) de direction	Direction générale	Assistentat de direction	TC	Attaché	Attaché hors classe
Responsable de pôle	Infrastructure	Pilotage du pôle - Responsable de la gestion des infrastructures	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl
Chargé(e) d'opération infrastructure (4 postes)	Infrastructure	Suivi des opérations d'infrastructure (étude, suivi et contrôle)	TC	Ingénieur	Ingénieur
Responsable de pôle	Patrimoine Bâti et Accessibilité	Pilotage du pôle - Responsable de la gestion technique du patrimoine bâti et de l'accessibilité	TC	Technicien	Technicien
Chargé(e) du suivi du patrimoine bâti et de l'accessibilité	Patrimoine Bâti et Accessibilité	Suivi de la gestion technique de l'accessibilité	TC	Ingénieur	Ingénieur
Assistent(e) de pôles (3 postes)	Patrimoine Bâti et Accessibilité	Assistentat de direction	TC	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Technicien bâtiment	Patrimoine Bâti et Accessibilité	Suivi de la gestion technique du patrimoine bâti	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl
Responsable de pôle	Innovation et Système d'Information	Pilotage du pôle - Responsable de la gestion des innovations techniques et des systèmes d'informations	TC	Technicien	Technicien principal 1cl
Chargé(e) d'opération systèmes et stations	Innovation et Système d'Information	Suivi de la gestion des systèmes d'informations (suivi du déploiement SAEIV et de la billetterie)	TNC	Ingénieur	Ingénieur
Responsable de pôle	Transport et Mobilité	Pilotage du pôle - Suivi des relations avec le délégataire / mise en œuvre des actions du PDU	TC	Technicien	Ingénieur
Chargé(e) des investissements	Transport et Mobilité	Suivi des investissements "matériel roulant", suivi de la qualité du service réseau	TC	Ingénieur	Ingénieur hors classe
			TC	Attaché	Attaché principal
Conseiller(e) en mobilité	Transport et Mobilité	Etudes et suivi	TC	Ingénieur	Ingénieur principal
			TC	Attaché	Attaché principal
Chargé(e) de mission mode actif	Transport et Mobilité	Elabore le schéma cyclable et piéton, mise en œuvre opérationnelle des abris vélos - études relatives aux modes actifs de transport	TC	Attaché	Attaché principal
Chargé(e) d'études transports en commun	Transport et Mobilité	Conception et suivi de réseau de transport, participation à la gestion de DSP	TC	Attaché	Attaché principal
			TC	Ingénieur	Ingénieur principal
Chargé(e) du suivi PDU et SDA'AAP / Référent de l'observatoire PDU	Transport et Mobilité	Elaboration du Plan de Déplacement Urbain du SMT-AG/ Etudes et conseil en mobilité	TC	Ingénieur	Ingénieur Principal
			TC	Attaché	Attaché Principal
Référent transports scolaires	Transport et Mobilité	Référent transports scolaires - gestion administrative des dossiers des élèves subventionnés - relation avec les établissements	TC	Adjoint technique	Technicien
			TC	Adjoint administratif	Rédacteur
Gestionnaire des dossiers sociaux et PMR	Transport et Mobilité	Gestion des dossiers sociaux - dossiers proxibus - secrétariat	TC	Adjoint administratif	Rédacteur
Responsable de pôle	Communication	Pilotage du pôle - Responsable de la communication interne et externe	TC	Attaché	Attaché Hors classe
Assistent en communication et maintenance	Communication	Participe aux actions de communication - référent informatique - entretien technique des locaux - assitant de prévention	TC	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl
Infographiste et chargé(e) du système d'information géographique	Communication	Création graphique, conception de visuels, collecte d'information SIG et mise en page de la cartographie	TC	Adjoint technique	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Chargé(e) de communication	Communication	Organisation et participation à l'élaboration de la politique événementielle de la collectivité	TC	Technicien	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Agent d'accueil	Communication	Chargée de l'accueil physique et téléphonique de la structure - gestion du courrier - secrétariat	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl
Responsable de pôle	Juridique	Pilotage du pôle - Responsable des affaires juridiques et marchés publics	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl
Instructeur(rice) marchés publics (2 postes)	Juridique	Instructions et suivi des dossiers relatifs aux marchés publics	TC	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe
Juriste	Juridique	Conseil juridique - gestion des assurances et du patrimoine foncier	TC	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl
Assistent(e) juridique	Juridique	Assistentat de direction - Préparation des assemblées	TC	Rédacteur	Rédacteur principal 1 d
Responsable de pôle	Ressources	Pilotage du pôle - Responsable des affaires financières et ressources humaines	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl
Responsable de pôle adjoint	Ressources	Responsable adjoint en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires financières	TC	Attaché	Attaché Hors classe
Référent(e) budget et qualité comptable	Ressources	Carant de la qualité comptable de la collectivité - Elaboration et suivi budgétaire	TC	Rédacteur	Attaché
Gestionnaire comptable - suivi financier des marchés (2 postes)	Ressources	Suivi de la gestion comptable des marchés et des bons de commandes - suivi des factures - participation à l'exécution budgétaire	TC	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl
Référent(e) fiscalité et développement des ressources	Ressources	Elaboration, instruction et suivi des financements	TC	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl
Chargé(e) des moyens généraux	Ressources	Suivi des moyens généraux (marchés entretien des locaux), gestion des fournitures, suivi des fluides, du parc des véhicules, ...	TC	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl

**2021/12/CS**
**Adopté à l'unanimité (16 voix)**

- 11. A APPROUVÉ** les taux et prestations obtenus par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte du Syndicat mixte des transports Artois Gohelle, **A DÉCIDÉ** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Collectivités et établissements comptant de 11 à 30 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		
Accident de travail	Sans	1.61 %
Longue Maladie/longue durée		2.22 %
Maternité – adoption		
Maladie ordinaire	Sans	
<b>Taux total</b>		<b>3.83 %</b>

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire, **A PRIS ACTE** que le SMT Artois-Gohelle, pour couvrir les frais exposés par le centre de gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :

- ⇒ 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le centre de gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion) ;
- ⇒ 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du conseil d'administration du centre de gestion. Ces participations financières (droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant aux points 1 et 2 de la présente délibération ;

**A PRIS ACTE** également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité ou l'établissement adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :

- L'assistance à l'exécution du marché
- L'assistance juridique et technique
- Le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention
- L'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par le SMTAG varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS :

Tarifification annuelle	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
de 1 à 10 agents	150.00	180.00
de 11 à 30 agents	200.00	240.00
de 31 à 50 agents	250.00	300.00
+ de 50 agents	350.00	420.00

Cette convention de suivi intervient en sus des taux de la participation financière à verser au centre de gestion, et **A AUTORISÉ** le président à signer le bon de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, "garanties et franchises" souscrites ci-avant sont conformes au bon de commande, correspondant aux choix retenus par la collectivité dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au CDG et la convention de suivi ;

**2021/13/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

- 13. A DÉCIDÉ** d'exonérer partiellement la société SDI (59481 HAUBOURDIN) des pénalités dues au titre du marché n° 17SM62 relatif à la menuiserie intérieure, les cloisons et les faux plafonds du centre de maintenance et de remise de Houdain, soit la somme de 182 501.25€ et de maintenir une pénalité de 10 000 € et **A AUTORISÉ** le président à signer tous les actes relatifs à cette exonération ;

**2021/15/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

- 14. A PRIS ACTE** des éléments clés des discussions conduites par les services du SMT Artois-Gohelle avec le Groupement titulaire du marché n°14SM20 « *Marché de maîtrise d'œuvre systèmes pour la mise en œuvre d'un SAEIV et d'un système billettique pour l'ensemble du réseau TADAO ainsi que pour les projets de TCSP engagés* » en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel, conformément à la pièce annexée à



la présente délibération et **A INVITÉ**, sur la base de ces éléments, le président du SMT Artois-Gohelle à finaliser les négociations sur ces bases afin de signer le protocole transactionnel permettant de solder les droits et obligations des parties sur le plan financier, mettre fin au litige lié à l'exécution de ce marché, et clôturer le marché ;

**2021/16/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

- 15. APPROUVE** la convention relative au financement du transport scolaire des lycéens sur le ressort territorial du SMT Artois-Gohelle du 06 janvier 2020 au 31 décembre 2020 et **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

**2021/17/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

- 16. A APPROUVÉ** la gamme tarifaire du service de vélos à assistance électrique en libre-service que le SMT Artois-Gohelle expérimente sur les communes des collines de l'Artois :

Inscription		Gratuite
Location d'une demi-journée (jusqu'à 4h59 de location)		5€
Location d'une journée (entre 5h et 24h)		9€
Caution		250€

et **A PRÉCISE** que la gamme tarifaire sera effective à partir du lancement du service ;

**2021/18/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

- 17. A APPROUVÉ** l'inscription du SMT Artois-Gohelle au Registre de Preuve de Covoiturage, **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **A PRÉCISÉ** que la présente adhésion n'emporte pas de conséquences financières directes pour le SMT Artois-Gohelle ;

**2021/19/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

- 18. A APPROUVÉ** les modalités de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'opérateur Klaxit, dont le siège est situé 8 rue Sainte-Foy, 75002 PARIS pour l'expérimentation du cofinancement dans le cadre des déplacements de covoiturage domicile-travail et **A AUTORISÉ** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cet avenant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

**2021/20/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

*Le point n°19 est reporté au prochain comité syndical.*



**20. A ÉTÉ INFORMÉ** des modifications de l'offre du réseau Tadao pour le 26 avril 2021 ;

**21. A PRIS CONNAISSANCE** du suivi opéré par le SMT Artois-Gohelle suite aux observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du syndicat sur les exercices 2012 et suivants ;

**2021/22/CS**  
Adopté à l'unanimité (16 voix)

\* \*  
\*

*Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent compte rendu, sont disponibles  
au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*